

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 29 JANVIER 2020**

Secrétaire de séance : Baptiste Marjollet

► Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2019 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise Lacassagne pour l'installation de potelets pour la place du 19 mars 1962 et pour la cour de la Cure d'un montant de 612 € TTC.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de 400 € pour l'animation de la fête du pain avec la société ID Production.
- Monsieur le Maire nous informe de l'achat d'un routeur d'un montant de 73,29 € avec la société LDLC Pro à Limonest. La société Amilease, qui gère le téléphone, va venir l'installer.

► Approbation du projet de révision dite allégée (avec examen conjoint) du PLU :

Michel Rampon présente le rapport du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique pour la construction d'un hangar pour la CUMA. La LPO a notamment proposé des aménagements autour du site. Des remarques ont été faites pour l'amélioration de l'intégration du bâtiment dans le milieu naturel mais aucune opposition n'a été faite. Le commissaire enquêteur émet un avis favorable sur le projet avec quelques observations.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rapport et les préconisations émises lors de l'enquête publique. Le projet de révision est adopté tel que présenté et les recommandations formulées pourront être mise en œuvre dans la phase opérationnelle de l'aménagement de la zone.

► Promesse de vente à CUMA : Autorisation de signature / cession terrain Rampôt :

Monsieur le Maire nous informe de la rencontre avec M^oAbellard, notaire, et au vu de ses conclusions tardives (reçu aujourd'hui même), il propose de reporter ce point de l'ordre du jour, à une prochaine séance, afin de laisser un temps d'échange avec les responsables de la CUMA.

Les élus expriment leur accord pour retirer ce point de l'ordre du jour.

► Demande de subvention d'équilibre OGEC pour animation du village (décembre 2019) :

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'OGEC pour l'animation du village, à l'occasion des fêtes de fin d'année, afin de supporter partiellement les frais occasionnés par le spectacle donné d'un coût de 800 € (cachet de l'artiste) alors que les recettes se sont élevées à 101 €. Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 550 €.

► Demande de subvention : Association L'Eveil (formation jeunes musiciens) :

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'Eveil pour la formation de jeunes musiciens à l'école de la Communauté de Communes. Cette formation coûte 2 154 €. L'association propose un financement divisé en trois parties égales de 718 € (familles, association, commune).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 718 €..

► Demande de subvention : Association K'Danse de St Clément les Places pour l'année 2020 :

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association K'Danse qui fête ses 20 ans cette année. Elle compte environ 200 adhérents, dont 17 de la commune de Longessaigne. Les adhérents de la commune représentent 15 % de l'association depuis la création de celle-ci. Comme pour les années précédentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde un montant de 10 € par adhérent, soit une subvention à verser de 170 € pour l'année 2020.

► Prise en charge limitée de dépenses d'investissements sur le début de l'année 2020 :

Compte-tenu des élections municipales, le vote du budget principal 2020 est reporté à fin avril. et, préalablement au vote de ce budget, Monsieur le Maire demande l'autorisation de mandater certaines dépenses, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Les dépenses d'investissement à prévoir sont identifiées, comme suit :

- Chapitre 16 1500 € (Compte 165) pour dépôts de garantie et cautions à rembourser
- Chapitre 20 1550 € (Compte 2051) pour paiement licence logiciel de gestion mairie
- Chapitre 21 2000 € (Compte 2111) pour honoraires / actes notariés signés
- Opération n°42 1000 € (Compte 202) pour dépenses relatives à révision allégée PLU
- Opération n°42 1000 € (Compte 2033) pour dépenses relatives à révision allégée PLU

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la possibilité de mandater ces dépenses 2020, dans la limite des crédits répartis ci-dessus.

► CDG69 : mandat / procédure de marché public / assurance (risques statutaires agents) :

Monsieur le Maire rappelle les termes du contrat d'assurance de groupe destiné à couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2020 et pour procéder à son renouvellement, le CDG69 demande l'autorisation d'engager une procédure de consultation dans le cadre des marchés publics pour le compte de la commune, afin d'avoir la possibilité ultérieure d'adhérer à ce contrat.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de donner mandat au Centre de Gestion du Rhône..

► Contribution volontaire / dispositif Paragrêle : reprise délibération (nouvelle rédaction) :

Monsieur le Maire informe que la décision prise le 18/12/2019 n'est pas valide car l'engagement d'un versement annuel de 15 000 € pris par la CCMDL ne porte pas seulement sur 2020, mais pour 2020 et 2021. En conséquence, Monsieur le Maire demande à la commune de s'engager pour les mêmes périodes et demande l'autorisation de signer la convention de partenariat avec la CCMDL.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'engager pour les années 2020 et 2021, à verser une contribution volontaire annuelle de 220,89 € et autorise le maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté de Communes.

► Aménagement cour mairie : Appel d'offres aux entreprises / marché public (MAPA) :

Monsieur le Maire informe des changements de seuil pour les marchés publics, qui s'établit à 40 000 € au 01/01/2020 et que, par conséquent, contrairement à ce qui avait été annoncé, et au vu du chiffrage estimatif, nous devons publier un appel d'offres dans le cadre d'un Marché Public à Procédure Adaptée pour l'aménagement de la cour de la mairie. Il informe qu'un cahier des charges a été rédigé pour constituer le Dossier de Consultation des Entreprises et il demande l'autorisation de signer le lancement de cette procédure, pour laquelle nous serons assisté par le service des marchés de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le lancement de cet appel d'offres.

► Proposition d'achat Maison "Dupeuble" :

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour, à l'unanimité.

Suite à de nombreuses visites, Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une proposition d'achat de 90 000 € pour la vente de maison "Dupeuble". Après discussions, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition. (Un point sur le chantier de la cour de la mairie est fait car un accès sur le terrain de la maison sera nécessaire). En attente de précisions, notamment sur le notaire à choisir par l'acquéreur, une délibération sera entérinée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

► **Informations et questions diverses :**

- Réparations du four communal : Michel Rampon informe de l'usure de la sole du four communal. Une réunion sur site avec la commission Bâtiments est prévue pour prendre une décision sur les options de réparations, suite à la réception de trois devis réalisés par un artisan maçon spécialisé.
- Emplacement du coq : Michel Rampon fait le compte-rendu d'une réunion avec un groupe travaillant sur l'emplacement du coq. Une maquette a été réalisée et il se trouve que l'emplacement choisi initialement, ne semble pas être le bon. Une réflexion est menée pour changer à nouveau l'emplacement et le rapprocher de l'église.
- Jeunesse Activ' : Monsieur le Maire informe d'une rencontre avec l'association concernant l'organisation du festival de musique prévu le 4 juillet. Après discussion, et prise en compte des différentes contraintes, le lieu de la manifestation a été fixé sur le parking de la salle polyvalente.
- Ressources Humaines : Monsieur le Maire nous fait part d'un arrêt de travail de la secrétaire de mairie jusqu'au 18 février 2020, dans un premier temps. En prévision de toutes les tâches à effectuer durant cette période de l'année, un remplacement devra être trouvé et un appel a d'ores et déjà été lancé auprès de toutes les mairies des Monts du Lyonnais, pour trouver une solution rapide.